

## LETTRE D'OPINION

### Et si on garantissait enfin les services publics en français à l'Î.-P.-É.?

Par Charles Duguay et Isabelle Dasyuva-Gill, *président et directrice générale de la Société acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (SAF'Île)*

Il n'est pas rare, encore aujourd'hui, qu'un appel ou une visite à un point de service provincial, qu'il s'agisse de santé, d'immigration ou d'emploi, se solde par un « désolé, il n'y a personne ici qui parle français ». Ces situations sont malheureusement trop familières à bien des membres de notre communauté considérant les attentes générées par l'adoption, en 2013 de la *Loi sur les services en français* (LSF).

Une *Loi* bien intentionnée, mais qui, malgré quelques avancées, ne permet toujours pas aux Acadiennes, Acadiens et francophones d'avoir accès en personne qu'à quelques rares services gouvernementaux dans leur langue. Une *Loi* avec un mécanisme de plaintes... mais que peu de gens connaissent ou jugent efficace. Une *Loi* qui ne prévoit pas de consultation structurée et proactive auprès des communautés concernées. Bref, une *Loi* qui ne reflète plus la réalité ni les besoins d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, la Société acadienne et francophone de l'Île (SAF'Île) plaide, de manière constructive, pour faire évoluer cette *Loi*. Nous avons proposé de clarifier l'offre active des services, notamment en désignant des postes bilingues clés *réellement* accessibles pour le public. Nous avons recommandé la création d'un poste provincial de navigation pour aider les citoyennes et citoyens à trouver les services disponibles en français. Et nous avons insisté sur la nécessité de rendre le système de plaintes plus accessible, crédible et transparent. Ces propositions ont toutes été partagées au gouvernement, dans un esprit de dialogue.

Aujourd'hui, nous entamons une nouvelle étape : une réflexion collective vers la modernisation de la LSF. Il est temps de nous donner une *Loi* qui garantit le droit d'accès à tous les services en français, qui tient compte des réalités démographiques, et qui respecte les principes d'équité.

Une telle modernisation profiterait aussi à l'ensemble de la province : elle faciliterait le recrutement de personnel bilingue dans des secteurs névralgiques comme la santé ou les services sociaux, et renforcerait l'image d'une Île-du-Prince-Édouard inclusive, tournée vers l'avenir.

Au cours des prochains mois, nous amorcerons des échanges avec la communauté pour continuer à partager les pistes d'amélioration identifiées. Ces conversations permettront de renforcer une mobilisation déjà bien entamée et d'assurer que les priorités reflètent pleinement la réalité des gens sur le terrain.

Il s'agit de faire en sorte que notre province, tel qu'indiqué dans le préambule de la LSF, soutienne la communauté acadienne et francophone et préserve la langue française pour les générations futures.

Nos échanges avec le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones nous laissent penser que le gouvernement actuel n'est pas fermé à l'idée d'améliorer et d'étendre la portée de la LSF. Ainsi, nous avons commencé ce travail de consultation en amont.

Maintenant, c'est à nous toutes et tous de le faire avancer ensemble.